

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-220.

Loi pour faire droit à Marjorie Brown.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Marjorie Brown, demeurant à Richelieu, province de Québec, épouse d'Arnold Galbraith Brown, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour de décembre 1943, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Marjorie McEachern; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeure à tous égards nul et de nul effet.